



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/012

Budget Primitif 2021-Budget Annexe - ANRU II

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/012 - Budget Primitif 2021-Budget Annexe ANRU II

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'affaire n°3 du Conseil Municipal du relative au débat sur les orientations budgétaires 2021 du 27 mars 2021,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Générales et Financières réunie le 07 avril 2021,

Le budget de l'ANRU II s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 208 K€ et en section d'investissement à hauteur 14 975 K€ (voir le tableau récapitulatif ci-après).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à hauteur de 14 975 K€ pour le financement des opérations :

- Tranche 2- Carré Eglise : Réhabilitation Marché couvert et ancienne école
- Parc Lacaussade
- Mail Victoria

Ces dépenses s'équilibrent par les subventions à hauteur de 9 855 K€ et par le recours d'emprunt bancaire pour 1 970 K€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le budget annexe de l'ANRU II selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

ANRU II		
Chapitre et Libellé	BP 2021	RAPPEL BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	208 500,00	135 000,00
011 Charges à caractère général	35 000,00	15 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	153 500,00	120 000,00
DEPENSES DE GESTION COURANTE	188 500,00	135 000,00
66 Charges financières	20 000,00	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	208 500,00	135 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	208 500,00	135 000,00
74 Dotations, participations	208 500,00	135 000,00
RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE	208 500,00	135 000,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	208 500,00	135 000,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre et Libellé	BP 2021	RAPPEL BP 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 975 890,00	4 915 000,00
20 Immobilisations incorporelles	1 085 951,00	670 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 632 000,00	893 000,00
23 Immobilisations en cours	10 048 373,00	3 350 000,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 766 324,00	4 915 000,00
27 Autres immobilisations financières	309 566,00	
DEPENSES FINANCIERES	309 566,00	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 075 890,00	4 915 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 900 000,00	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 900 000,00	
Chapitre et Libellé	208500	RAPPEL BP 2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 975 890,00	4 915 000,00
13 Subventions d'investissement	9 855 495,00	2 341 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 970 392,00	2 574 000,00
RECETTES D'EQUIPEMENT	11 825 890,00	4 915 000,00
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	350 000,00	
024 Produit des cessions	900 000,00	
RECETTES FINANCIERES	1 250 000,00	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 075 890,00	4 915 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 900 000,00	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 900 000,00	

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

13 AVR. 2021

Le Maire



[Signature]
J. B. SERRIER